

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 09 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD - Marc-Antoine FABRE - Vincent LAURAND– Sarah THEVENET – Véronique GERBE – Christophe DALLERY - Valérie VERNAY

Absent excusé : – Sandrine DOMINGUES - Vincent GLON- Jérémy THEVENET

Absents : Serge PETIT

Secrétaire : Marc-Antoine FABRE

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu après rectification de certains points.

2025-07-01 Décisions modificatives

Dépenses			Recettes		
c/66111	Intérêts emprunt	3 900	2 900	Remb sur rémunération	c/6419
		-	1 000	Concession cimetièrre	c/77311
TOTAL		3 900	3 900		

Dépenses			Recettes		
C/1641	Capital emprunt	11 551			
c/2188-117	Matériel divers	-11 754			
C/ 2041511-146	Eclairage led	203			
TOTAL		0			

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 10/07/25
et publication le 10/07/25

Le conseil approuve les modifications ci-dessus

2025-07-02

Tarifs publics de la MTL

Il est rappelé la séance précédente du conseil et la proposition de la commission mise en place à cet effet.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs suivants pour la salle des fêtes (MTL)

		Particuliers	Associations	Forfait Nettoyage et désinfection obligatoire	Caution
Noailly	Week-end Du vend 14 h au lundi 9 h	525 €	50 € 2° gratuite	95 €	1 000 €
	Journée	250 €	Suivantes 50 €		
Extérieurs	Week-end Du vend 14 h au lundi 9 h	900 €	600 €		
	Journée	450 €	300 €		

- DIT que des réductions sont applicables en fonction du matériel qui n'est pas utilisé :

* mobilier : - 50 €

* vaisselle : -50 €

- DIT qu'une convention fixant les modalités de la location sera signée à l'état des lieux d'entrée

- PRECISE que le locataire est tenu de rendre les lieux propres :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 10/07/25
et publication le 10/07/25

- balayage complet des espaces utilisés,
- nettoyage des équipements de cuisine,
- vaisselle lavée et rangée,
- ramassage des déchets aux abords de la salle et respect du tri sélectif,
- tables et chaises nettoyées avant rangement

2025-07-03 **Règlements et tarifs des services périscolaires**

Concernant les règlements du service de cantine et de garderie,

Vu les observations du personnel encadrant le temps périscolaire, Monsieur le Maire propose qu'il soit fait mention que le non respect des règlements (notamment le comportement de l'enfant) entrainera une entrevue avec les parents, l'enfant et la mairie dès la 2° remarque, et la 3° remarque entrainera l'exclusion du service.

Concernant les tarifs,

Vu l'augmentation de 0,15 € du prix du repas par le prestataire, monsieur le Maire propose la même augmentation pour les familles sachant que la surveillance pendant la pause méridienne est prise en charge par la commune

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil :

- APPROUVE les règlements de la cantine et de la garderie ainsi modifiés
- FIXE le prix du repas de cantine à * 4.50 € pour les enfants et
* 6.30 € pour les adultes

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 11/07/25
et publication le 11/07/25

- NE MODIFIE PAS les tarifs de garderie ou d'étude qui reste à 1 € chacun (garderie du matin, garderie soir 1, garderie soir 2, étude)

Pour informations :

Le règlement intérieur de la cantine scolaire de Noailly et de la garderie pour l'année 2025-2026 précise les modalités de fonctionnement, d'inscription, de paiement et les obligations des enfants et du personnel.

Cantine

Fonctionnement : La cantine est ouverte 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) uniquement pour le repas de midi, en période scolaire. Deux services sont organisés : un pour les maternelles à 11h45 et un pour les élèves de GS à CM2 à 12h45.

Inscriptions : Les parents doivent s'inscrire via le portail en ligne avant le 25 août 2025, en mettant à jour les documents nécessaires. Les inscriptions tardives entraînent une majoration de 1 € et un repas de substitution est servi.

Paiement : Les repas sont payés par carte bancaire sur le portail. En cas de difficultés financières, les familles peuvent contacter la mairie.

Discipline : Tout comportement perturbateur peut entraîner une exclusion après une entrevue entre les parents et la mairie.

Allergies : Les parents doivent signaler les allergies et peuvent fournir un repas adapté. Un PAI est obligatoire.

Charte du savoir-vivre : Elle rappelle les règles de respect mutuel et de bonne conduite à la cantine et pendant la récréation.

.

Garderie

Horaires : Garderie ouverte de 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Responsabilité : La commune décline toute responsabilité en cas de pathologie non déclarée ou perte d'objets. Attestation d'assurance obligatoire.

Santé : En cas de maladie ou accident, les parents sont contactés rapidement. Aucun traitement médical sans PAI.

Discipline : Respect des règles, locaux, et intervenants. Faute grave peut entraîner exclusion. Dégradations à la charge des parents.

Tarifs :

Ces décisions s'inscrivent dans la volonté de la commune de **limiter l'impact financier pour les familles**, tout en tenant compte des ajustements nécessaires au niveau des coûts de fonctionnement.

2025-07-04 **Vente parcelle D 18 Chez Guillaud (Route de Vivans)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure d'incorporation dans le domaine public d'un bien sans maître (parcelle D 18) par arrêté du 06 mars 2024,

Vu la demande d'un administré concernant ce bien en limite de sa propriété

Où cet exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 10/07/25
et publication le 10/07/25

- ACCEPTE la vente de la parcelle D 18 (587 m²) au prix de 0.4 € le m² (soit 234.80 €) avec prise en charge par l'acquéreur des frais de notaires et bornage
- DIT que les frais afférents à cette vente seront pris en charge intégralement par le demandeur

Informations diverses :

* Eglise : sécheresse → l'entreprise Batira a interrompu ses travaux car le propriétaire de la parcelle voisine a refusé l'accès. Les entreprises risquent de retirer leur responsabilité dans cette affaire. La préfecture a été saisie afin de débloquer la situation

* Maison Ardoise : d'éventuels acquéreurs sont venus visiter le bâtiment pour faire un centre de bien-être

* Rendez-vous Presse pour un bilan de mandat le jeudi 10 juillet

* le Médocobus s'est installé devant la mairie avec salle d'attente dans le couloir

* Un arrêté municipal prévoyant les conditions de nettoyage des trottoirs devant les propriétés privées va être pris

* Compte-rendu du Conseil d'École

- rentrée 2025/2026 avec 75 élèves répartis en 4 classes : maternelle = 19 élèves / GS/CP = 24 élèves / CE1/CE2 = 15 élèves / CM1/CM2 = 17 élèves

L'équipe enseignante reste stable (mais compléments de temps partiels non définis)

- Évaluation d'établissement pour la rentrée 2025/2026 : Auto-évaluation et évaluation externe prévues pour améliorer les apprentissages, le bien-être et le fonctionnement de l'école.

- Classe découverte Taussat 2025 : Séjour réussi pour les GS à CM2.

Budget total : 18 869,42€, financé par la commune, les parents, la coopérative et le Sou des écoles.

* MTL : Sandra Archimbaud soumet l'idée d'une visite de l'extension quand le chantier sera sécurisé

La séance est levée à 21 h 24